



**DÉCLARATION DES
PERFORMANCES**
N° E 183

1-Identification unique du produit type: bois de structure massif à section rectangulaire en Douglas classé C18 :

- **Essences** : Douglas
- **Epaisseurs** : ≥ 22 mm
- **Section** : ≥ 2200 mm²

2- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

E 183

3-Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Usage structurel

4-Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe

ISB FRANCE,
11 boulevard Nominoë - 35740 PACÉ

5- Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :

Non applicable

6- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 2+

7- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

EN 14081-1 + A1 : 2011,

le FCBA (n° organisme 0380) a réalisé un audit selon le système 2+ et a délivré le certificat de contrôle de production en usine n°0380-CDP-4120.

8- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

Non applicable

9- Performances déclarées

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Masse volumique	530 kg/m ³	EN 14081-1 + A1 : 2011
Code essence	PSMN	
Emission de substances dangereuses	NPD	
Résistance à la rupture	C18	
Méthode de classement	Cf. étiquette colis	
Norme de classement	Cf. étiquette colis	
Classé Sec	Cf. étiquette colis	
Réaction au feu	D-s2, d0	
Résistance au feu	Cf. section sur étiquette colis	
Durabilité naturelle aux champignons lignivores	4	
Durabilité naturelle aux insectes	NPD	
Durabilité naturelle aux termites	S	
Durabilité naturelle aux xylophages marins	NPD	
Traitement de préservation	Le cas échéant, cf. étiquette traitement sur le colis	

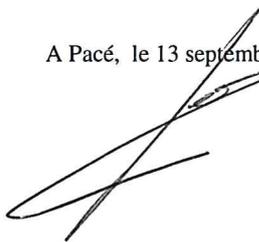
10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Sébastien LEVENEZ, Directeur Général ISB France,

A Pacé, le 13 septembre 2017



Créé le 01 septembre 2015, mis à jour le 13 septembre 2017